

CONDITIONS GENERALES DE VENTE de la société ENR DISTRIBUTION

Les présentes conditions générales de vente représentent l'ensemble des stipulations liées à l'offre émise par la société **ENR DISTRIBUTION** à destination de tout acquéreur potentiel de ses produits.

La société **ENR DISTRIBUTION** sera désignée dans le texte ci-après par « **ENR DISTRIBUTION** ».

L'acquéreur sera désigné dans le texte ci-après par « Le Client ».

Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire posée par le Client est inopposable à **ENR DISTRIBUTION**. **ENR DISTRIBUTION** se réserve toutefois le droit de ne pas satisfaire une commande qui lui serait soumise. **ENR DISTRIBUTION** ne peut être contractuellement liée par aucun autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment prospectus ou catalogues, lesquels n'ont qu'une valeur indicative.

ENR DISTRIBUTION se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment.

1. Commande

Toute commande d'un Client doit être formulée par écrit : courrier, fax, ou mail. Un accusé de réception par mail vous sera adressé pour prise en compte de votre commande.

2. Livraison

Les produits commandés sont retirés par le client dans nos entrepôts ou sont expédiés à l'adresse indiquée par le Client aux conditions de livraison stipulées sur l'accusé de réception.

Tous les risques, notamment de perte ou d'avaries des produits, seront pris en charge par le Client au moment de la livraison.

ENR DISTRIBUTION fait diligence pour livrer dans les meilleurs délais les commandes enregistrées, toute date d'expédition ou de livraison n'étant donnée par **ENR DISTRIBUTION** qu'à titre indicatif.

ENR DISTRIBUTION ne pourra être tenu pour responsable tant vis-à-vis du Client que des tiers de quelque dommage direct ou indirect que ce soit (y compris notamment le manque à gagner ou d'éventuelles annulations de commande de l'utilisateur final), résultant du défaut ou du refus de satisfaire une commande, de tout retard de livraison ou de toute erreur dans l'exécution d'une commande, et ce, qu'elle qu'en soit la raison.

Dans l'hypothèse d'une rupture de stock des produits, **ENR DISTRIBUTION** fera de son mieux pour satisfaire les commandes aussi équitablement que possible, compte tenu de l'ensemble des circonstances. Les produits, même expédiés franco, voyagent toujours aux risques et périls du destinataire, le transfert des risques sur les produits s'opérant dès l'expédition par **ENR DISTRIBUTION**.

Aussi, il incombe au Client de vérifier les livraisons et de faire les réserves d'usage en cas d'avarie de transport.

3. Force majeure

Les retards ou la non-exécution des commandes résultant de cas de force majeure : incendie, inondation, grève, réglementation ou exigence de la puissance publique, ou tout autre événement inévitable, imprévisible et échappant au contrôle de **ENR DISTRIBUTION** ne peuvent donner lieu à indemnité.

4. Réception des marchandises

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré par rapport au produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit et faire l'objet d'un retour, après accord de **ENR DISTRIBUTION**, dans les

huit jours suivant l'arrivée des produits. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à **ENR DISTRIBUTION** toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Les marchandises renvoyées doivent l'être dans l'état où **ENR DISTRIBUTION** les a livrées. En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par **ENR DISTRIBUTION** dans les conditions prévues ci-dessus, le Client pourra en obtenir le remplacement gratuit, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts.

5. Prix

Les prix de cession des marchandises font l'objet d'un document annexe.

ENR DISTRIBUTION se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment et sans encourir aucune responsabilité. Cette modification entrera en vigueur dans le mois qui suit la publication des nouveaux tarifs.

Les prix sont indiqués hors taxes, exclusifs de tout impôt, droit ou taxe actuels ou futurs. Aussi, les prix seront augmentés à concurrence du montant de tout impôt, droit ou taxe actuels ou futurs que **ENR DISTRIBUTION** pourrait être tenu de percevoir ou de payer dans le cadre de la vente et de la livraison des produits. Tous les prix facturés au Client par **ENR DISTRIBUTION** sont ceux en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande des produits, déduction faite, le cas échéant, de tous les rabais, remises et ristournes applicables à la commande.

6. Facturation - Paiement

Une facture est établie et adressée par courrier au Client pour chacune des livraisons effectuées par **ENR DISTRIBUTION**.

Sauf disposition mentionnée sur la facture, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture ;
- le règlement est accepté par espèces ou virement bancaire ;
- toutes les factures sont payables au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué sur la facture ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, **ENR DISTRIBUTION** pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard d'un montant égal à deux fois le taux d'intérêt légal, calculé par mensualité. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande d'**ENR DISTRIBUTION**.

Le montant de ces pénalités sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais accordés par **ENR DISTRIBUTION**.

En outre, en cas de non règlement des factures à l'échéance convenue, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, **ENR DISTRIBUTION** aura la faculté de résilier la vente de plein droit si bon lui semble.

Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues. Toute facture recouvrée par service contentieux sera majorée à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à 20 % du montant des factures impayées et ce, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient lui être dus.

Le client disposera d'un encours financier fixé par **ENR DISTRIBUTION** qui lui sera communiqué à l'ouverture du compte.

7. Réserve de propriété

Il est expressément convenu entre **ENR DISTRIBUTION** et le Client que le transfert de propriété du produit est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. Pendant la période précédant ce paiement, le produit restera la propriété entière d'**ENR DISTRIBUTION**, mais le Client assumera tous les risques dès l'expédition du produit conformément aux dispositions de l'article 3.

8. Garantie – Responsabilités

ENR DISTRIBUTION apporte un soin tout particulier à la qualité des produits livrés. Ceux-ci sont garantis contre tout défaut pendant une période contractuelle précisée pour chaque produit. Il appartient au Client d'assurer cette garantie à l'utilisateur final. **ENR DISTRIBUTION** assurera sur justification le remplacement gratuit des pièces détachées pendant la période de garantie. La garantie débute le jour de l'installation chez l'utilisateur final. Pour bénéficier de la garantie, le Client devra informer **ENR DISTRIBUTION** du lieu et de la date de la mise en service du produit (coupon de garantie livré avec chaque produit EDILKAMIN). Le Client est donc seul responsable du choix de sa commande et, en sa qualité de professionnel de l'installation qu'il a réalisée. Le client devra respecter les spécifications techniques préconisées par le constructeur et portées à sa connaissance dans les notices techniques de fonctionnement et d'installation. **ENR DISTRIBUTION** dégage sa responsabilité, tant de l'usage que des interprétations que le client fait des informations mis à sa disposition. De surcroît, **ENR DISTRIBUTION** ne pourra en aucune façon être tenu pour responsable des conséquences d'une mauvaise utilisation des produits ou d'une installation défectueuse.

9. Supériorité des présentes clauses

Les présentes clauses prévalent sur toutes les autres conditions générales d'achat et documents particuliers propres au Client.

10. 11. Election de domicile

Pour l'exécution du Contrat, les parties conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes :

Pour **ENR DISTRIBUTION**, Parc Artois Flandre 636, Avenue de Londres 62138 DOUVVIN.

Pour le Client à l'adresse mentionnée lors de la prise de commande.

11. 12. Compétence – Contestation

Sera seul compétent en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, le Tribunal de Commerce de Béthune ou son Président en matière de référé à moins qu'**ENR DISTRIBUTION** ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

Le Client accepte cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.